

## Le MRJC et la JOC se lavent les mains de l'euthanasie

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Conférence épiscopale](#), [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#), [Rôle des laïcs](#)

**Date :** 10 avril 2018



Alors que le médecin du CHU de Reims a décidé que Vincent Lambert devait mourir de faim et de soif (car c'est bien de cela qu'il s'agit, Vincent Lambert n'ayant pas d'autre "traitement"), le CESE (Conseil économique, social et environnemental) s'est prononcé en faveur de l'euthanasie létale (c'est vrai que c'est plus rapide qu'une mort lente...).

C'est la préconisation n°12 du rapport présenté aujourd'hui sur la fin de vie :

"ajouter aux droits aujourd'hui reconnus à la personne malade par la loi celui de pouvoir demander au.à la [sic] médecin, y compris à travers la rédaction de DA ou la désignation d'une personne de confiance, de recevoir, dans des conditions strictement définies, une médication expressément létale."

Or, on apprend que les représentants de la JOC, du MRJC et des Scouts et guides de France

(SGDF), membres du CESE en tant qu'organisations de jeunesse, se sont abstenus lors du vote. Ils ont refusé de voter contre; Il y a donc eu 107 voix pour, 18 contre et 44 abstentions. **Lola Mehl**, présidente de la JOC, s'est ainsi défendue :

"« On n'a pas vocation à s'exprimer sur ce sujet. Notre plaidoyer, c'est d'améliorer les conditions de vie des jeunes du mouvement ouvrier. Ce sujet ne nous concerne pas. »  
« S'abstenir ne signifie en aucun cas qu'on est pour l'euthanasie. Mais on ne veut pas prendre part au débat ».

Du Ponce Pilate dans le texte. Les autres membres du CESE n'ont pas plus de vocation à s'exprimer sur ce sujet, mais ils l'ont fait.

Pour les SGDF, même remarque : le sujet n'est pas dans le champ de compétence du mouvement. Une position déjà tenue lors des débats sur le « mariage pour tous ». **François Mandil**, délégué national des SGDF, justifie :

« Sur les questions bioéthiques de façon générale, et l'euthanasie en particulier, le mouvement a diffusé les fiches faites par la Conférence des évêques de France ».

On se donne bonne conscience avec les fiches de la CEF, mais quand, dans l'arène, il faut les défendre, il n'y a plus personne...

Au MRJC, de triste mémoire, **Hugues Boiteux**, chargé de la communication, fait l'ingénue car il « *n'a pas pris connaissance du texte du CESE* ».

« Nous n'avons pas travaillé sur "la fin de vie" au MRJC ». « Nous comptons prendre à bras le corps les sujets de bioéthique des États généraux dans les semaines et mois à venir ».

Oui, après le combat, c'est en effet plus efficace...

**Brieux Guinard**, président du MRJC, ne veut pas s'exprimer (à croire qu'il est personnellement pour) :

« On a rien de plus à dire que ce que dit la doctrine sociale de l'Église sur le sujet ». « L'avis du CESE est assez ambigu ou défend la logique de l'euthanasie. » Pourquoi s'abstenir, dans ce cas ? « Ce n'est pas dans l'esprit du CESE de voter contre pour

exprimer un désaccord ».

En revanche c'est dans l'esprit de voter un avis favorable au crime.

On se demande vraiment comment, après le discours de Mgr **Pontier** hier face à **Macron**, ces organismes méritent encore le soutien et le financement de la CEF.